



## EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 247 379 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec, député de Sherbrooke, et le gouvernement libéral refusent d'accéder à la demande populaire et des différents partis de l'opposition concernant la mise sur pied d'une commission d'enquête publique sur les liens étroits entre le financement des partis politiques et l'octroi des contrats gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec, député de Sherbrooke, et le gouvernement libéral refusent d'accéder à la demande populaire et des différents partis de l'opposition concernant la mise sur pied d'un moratoire sur les gaz de schiste;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec, député de Sherbrooke, et le gouvernement libéral refusent de négocier malgré l'opposition d'une forte majorité de la population québécoise, quant aux orientations du gouvernement et aux mesures prévues dans le budget deux mille dix;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les signataires de cette pétition demandent la démission du député de Sherbrooke en tant que chef du gouvernement et premier ministre du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Amir Khadir, député de Mercier

16 février 2011  
Date